

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 9 novembre 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-11-09-11

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p style="text-align: center;">02/11/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Christine BOURDELLE (arrivée à 20h38), Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR (arrivée à 20h09), Marylène FRANZ (départ à 21h30), Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 17</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 4</p>	<p><b>Étaient représentés :</b> Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY (jusqu'à 20h38), Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL (à partir de 21h30), Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Pierre DURAND</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Patrimoine</b></p> <p><b>Acquisition terrain ER1</b></p> <p><b>Chemin du tour de ville</b></p>	<p><b>Étaient absents :</b> Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN</p> <p>Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle le contexte : Les habitants du Mont Henri ont manifesté leur inquiétude face à la mise en place d'un tour de ville prévu au PLUI, passant derrière leurs propriétés. Ils craignent pour leur tranquillité et leur sécurité, évoquant un vis-à-vis trop important en fond de propriété.</p> <p>Afin de préserver leur tranquillité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rachat d'une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres, longeant les propriétés, ce qui permettrait d'éloigner le passage du tour de ville.</p> <p>Pour cela, il faut procéder à la division de la parcelle cadastrée AE n°1, pour une contenance de 1 105m<sup>2</sup>, sur la base de 1,50 €/m<sup>2</sup>, soit un prix total de 1 657,50 €.</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la division de la parcelle cadastrée AE n°1 ;</li> <li>- d'approuver l'achat d'une bande de terrain issue de cette division, d'une largeur de 5 mètres et d'une contenance de 1 105 m<sup>2</sup> pour un prix total de 1 657,50 € ;</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.</li> </ul> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour copie conforme</p>

Le Maire,  
Pierre DURAND

